

# COMMUNIQUÉ

## ASSURANCE

## TARIFICATION

**Actif**   
**Retraité**

### **Régimes d'assurance collective du personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic du Québec**

**Volume 31, Numéro 4 (Éd., F.P., S.S.S.)**

**Décembre 2007**

## **Le coût du régime de rentes de survivants**

**DESTINATAIRES : DIRECTRICES ET DIRECTEURS DES RESSOURCES HUMAINES**

Le coût du régime de rentes de survivants augmentera à 1,06 % du salaire assurable pour l'année 2008.

Lorsque le cadre reçoit son plein salaire, le coût de ce régime autoassuré est entièrement aux frais du gouvernement, sauf dans le cas de certains employeurs et organismes autonomes qui sont facturés; ainsi, de façon générale, ni le cadre ni l'employeur n'ont de prime à verser.

#### **VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE CE COMMUNIQUÉ ANNULE ET REMPLACE LE COMMUNIQUÉ ASSURANCE (VOLUME 30, NUMÉRO 4) DE DÉCEMBRE 2006**

Pour obtenir plus de renseignements, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Diane Perrier de la Direction générale des régimes collectifs et de l'actuariat, soit par téléphone au (418) 528-6795, par télécopieur au (418) 644-9274 ou par courriel à l'adresse suivante : assurances.cadres@sct.gouv.qc.ca.

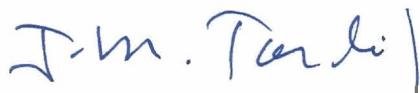
Vous pouvez également consulter ce communiqué à l'adresse internet suivante : [http://www.tresor.gouv.qc.ca/fr/ress\\_humaine/conditions/assurance\\_encadrement.asp](http://www.tresor.gouv.qc.ca/fr/ress_humaine/conditions/assurance_encadrement.asp)

---

**Nous vous saurions gré de faire part, le plus rapidement possible, du contenu du présent communiqué à tous les responsables de la gestion des avantages sociaux et des services financiers.**

---

Le directeur général des régimes collectifs et de l'actuariat,



JEAN-MARC TARDIF